AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C0852**
FR0000120172-FS0342

24 avril 2017

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CARREFOUR**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 avril 2017, la société JP Morgan Chase & Co. (270 Park Avenue, New York, NY10167, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 19 avril 2017, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1], JP Morgan Securities LLC[1] et JP Morgan Whitefriars Inc.[1] qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir indirectement, 51 871 674 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 6,86% du capital et 5,70% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| JP Morgan Securities plc | 51 056 198 | 6,75 | 51 056 198 | 5,61 |
| JP Morgan Securities LLC | 34 632 | ns | 34 632 | ns |
| JP Morgan Whitefriars Inc. | 780 844 | 0,10 | 780 844 | 0,09 |
| **Total JP Morgan Chase & Co.** | **51 871 674** | **6,86** | **51 871 674** | **5,70** |

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 159 200 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 5 905 500 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 18 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 19 mai 2017 et le 15 juin 2018 et exerçables à des prix compris entre 20 € et 29 € par action CARREFOUR et (ii) 253 700 actions CARREFOUR résultant de la détention de 2 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables le 15 septembre 2017 à des prix compris entre 21 € et 22 € par action CARREFOUR ;

- la société JP Morgan Whitefriars Inc. a précisé détenir 741 845 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 700 000 actions CARREFOUR résultant de la détention de 3 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 21 avril 2017 et 15 décembre 2017 et exerçables à des prix compris entre 21,50 € et 25 € par action CARREFOUR, et (ii) 41 845 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 2 contrats « *physically-settled equity linked note* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 21 avril 2017 et le 26 février 2018 et exerçables à des prix compris entre 22,29 € et 22,35 € par action CARREFOUR ; et

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 756 235 154 actions représentant 909 402 858 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 34 632 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 26 541 623 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 23 775 712 actions au titre de 26 contrats « *cash-settled forward* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 septembre 2017 et le 23 mars 2018, au prix unitaire par action CARREFOUR de 28,93 €, (ii) 2 690 912 actions au titre de 36 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 3 juillet 2017 et le 3 février 2022, et (iii) 74 999 actions au titre d'1 contrat « *cash-settled future* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 20 avril 2017 ; et

- la société JP Morgan Whitefriars Inc. a précisé détenir 38 999 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 15 518 actions au titre de 2 contrats « *cash-settled share basket swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 16 janvier 2018 et le 17 janvier 2018, et (ii) 23 481 actions au titres de 2 contrats « *cash-settled equity linked note* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 2 août 2017 et le 24 août 2017, au prix unitaire par action CARREFOUR compris entre 22,81 € et 25,30 €.